

N° 3-29

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 31 mars 2023

AVIS ET PUBLICATION :

- SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

p 3

- Arrêté préfectoral n°2023-01 du **31 mars 2023** portant subdélégation de signature (Administration Générale)
- Arrêté préfectoral n°2023-02 du **31 mars 2023** portant subdélégation de signature en matière de gestion budgétaire, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

Préfecture de la Marne – Secrétariat Général Commun
(SGC) départemental



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun départemental

**Arrêté n° 2023-01
du 31 mars 2023
portant subdélégation de signature ,
(Administration Générale)**

La directrice du secrétariat général commun départemental de la Marne

VU :

- Le code des relations entre le public et l'administration ;
- Le code de la commande publique ;
- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;
- La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- La loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- Le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST, Préfet du département de la Marne ;
- Le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- L'arrêté ministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

- L'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- L'arrêté préfectoral du 3 novembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental ;
- L'arrêté préfectoral DS 2023-013 en date du 17 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Lydie LOGIER Directrice du secrétariat général commun départemental de la Marne,

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à :

- Mme Claudine LAMIRAUX, cheffe du service des ressources humaines
- M Daniel SCHNITZLER, chef du service de l'immobilier et des ressources techniques
- Mme Charlotte CAMBRESY-BAESCH, cheffe du service du budget
- M Markus BOCKER, chef du SIDSIC

aux fins de signer, dans le périmètre de leurs attributions respectives :

- les avis hiérarchiques
- la validation des congés annuels
- les autorisations exceptionnelles d'absence
- les demandes d'ouverture et d'alimentation de compte épargne temps
- les comptes rendus d'entretiens professionnels
- les bordereaux de transmission
- les états mensuels d'astreintes et heures supplémentaires

En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation qui est accordée à :

- Mme Claudine LAMIRAUX est exercée par Mme Angelina KUBITZA ou, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par Mmes Marie CUNIN , Nathalie BLAIN, Corinne GUILLAUMET
- M Daniel SCHNITZLER est exercée par M Fabrice JUILLARD

- Mme Charlotte CAMBRESY-BAESCH est exercée par Mme Manon CAMBIER
- M Markus BOCKER est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M Sylvain VAN PUYENBROCK et M Davy SOARES

Article 2 :

Subdélégation de signature est également accordée à Mme Claudine LAMIRAUX ou, en cas d'absence ou d'empêchement, et dans la limite de leurs attributions respectives, à Mmes Angelina KUBITZA, Marie CUNIN, Nathalie BLAIN, Corinne GUILLAUMET, aux fins de signer :

- les états de service
- les attestations relatives à la situation administrative des agents
- les bordereaux de transmission
- les correspondances simples n'emportant pas décision
- les demandes de pièces complémentaires,
- les convocations en lien avec l'activité du service, notamment, visites médicales, convocations des groupes de travail CLAS,
- lettre aux organismes HLM dans le cadre du logement des agents de l'Etat,
- les formulaires CAF relatifs au temps de travail

Article 3 :

L'arrêté 2022-03 du 10 octobre 2022 est abrogé.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice du secrétariat général commun départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

La directrice

**Lydie
Logier**

Signé numériquement par Lydie
Logier
ND : C=FR, O=SGCD, CN=Lydie
Logier,
E=lydie.logier@marne.gouv.fr
Raison : Je suis l'auteur du
document
Emplacement : Directrice du
SGCD
Date : 31-03-2023 15:51:37
Foxit Reader Version: 10.0.0



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

**Arrêté n°2023-02
du 31 mars 2023**

**portant subdélégation de signature en matière de gestion budgétaire,
d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur**

La directrice du Secrétariat Général Commun Départemental de la Marne,

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;
- Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** le décret du 16 mars 2022 portant nomination de Henri PREVOST en qualité de préfet du département de la Marne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2020 portant organisation du Secrétariat Général Commun Départemental de la Marne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DS 2023-013 du 17 mars 2023 accordant délégation de signature à Lydie LOGIER, Directrice du Secrétariat Général Commun Départemental (SGCD) de la Marne ;
- Vu** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- Vu** la circulaire n°6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les délégations de signature conférées par l'arrêté préfectoral du 17 mars 2023 en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur, sont subdéléguées comme suit :

Article 1-1 : aux délégataires suivants à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des BOP et seuils suivants :

- les demandes pour engagement d'achat (devis ou modificatifs d'engagement juridique)

- les demandes pour engagement de subvention: acomptes et soldes de subvention
- l'ensemble des actes (révision de prix, tranche conditionnelle...) liés aux marchés
- les demandes de remboursement des agents

Services	Prénom - NOM	Fonction	Seuils en TTC et Programme-Action
SB	Charlotte CAMBRESY-BAESCH	Cheffe du service Budget	4 800,00 € - Prog 354 Action 02,05 et 06 1 200,00 € - Prog 723 Action 12 et 13
SB	Manon CAMBIER	Cheffe adjointe du service budget	
SIRT	Daniel SCHNITZLER	Chef du SIRT	
SIRT	Fabrice JUILLARD	Chef-adjoint du SIRT par intérim	
SIDSIC	Markus BOCKER	Chef du SIDSIC	1 800,00 € - Prog 354 Action 05

Services	Prénom - NOM	Fonction	Seuils en TTC et Programme-Action
SRH	Claudine LAMIRAUX	Cheffe du SRH	1 200,00 € - Prog 176 Action 06 1 200,00 € - Prog 206 Action 06 1 200,00 € - Prog 215 Action 03 1 200,00 € - Prog 216 Action 04 1 200,00 € - Prog 217 Action 07 1 200,00 € - Prog 354 Action 99
SRH	Angelina KUBITZA	Cheffe-adjointe du SRH	
SRH	Marie CUNIN	Cheffe Section AS	

Article 1-2 : Pour la liquidation des ordres de recettes destinées à assurer le recouvrement des créances de l'État :

- - à Mme Charlotte CAMBRESY-BAESCH,
- - à Mme Manon CAMBIER

Article 1-3 : aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des dépenses :

- les certificats administratifs de certification de service fait (bons de livraison certifiés)

Services	Agents	Fonction	Programme - action
SB	Charlotte CAMBRESY-BAESCH	Cheffe du service Budget	Prog 354 Action 02, 05 et 06 Prog 723 Action 12 et 13 Prog 348 Action 14
SB	Manon CAMBIER	Cheffe-adjointe du service Budget adjointe	
SIRT	Daniel SCHNITZLER	Chef du SIRT	
SIRT	Fabrice JUILLARD	Chef-adjoint du SIRT par intérim	
SIRT	Laurence FALEMPIN	Gestionnaire Immobilier	
SIRT	Frédérique RIGAUD	Gestionnaire Immobilier	

SIRT	Alexandre ORBLIN	Gestionnaire Achats	Prog 354 Action 05et 06
SIRT	François PORET	Gestionnaire Achats	
SIRT	Sylvain COIC	Gestionnaire Achats	
SIRT	Franck PINTO-MARINHO	Gestionnaire logistique	
SIRT	Patrick PERRET	Gestionnaire logistique	
SIRT	Joaquin LOZANO-GONZALEZ	Gestionnaire logistique	
SIRT	Thierry MINUEL	Gestionnaire logistique	
SIRT	Laurent MADALENO	Gestionnaire logistique	
SIRT	Valérie MACIN	Gestionnaire logistique	
SIDSIC	Markus BOCKER	Chef du SIDSIC	
SIDSIC	Davy SOARES	Chef de pôle SIDSIC	
SIDSIC	Ny Andry RABEMANANTSOA	Gestionnaire SIDSIC	
SRH	Claudine LAMIRAUX	Cheffe du BRH	Prog 176 Action 06 Prog 206 Action 06 Prog 215 Action 03 Prog 216 Action 04 Prog 217 Action 07 Prog 354 Action 99
SRH	Angelina KUBITZA	Cheffe-adjointe du BRH	
SRH	Marie CUNIN	Cheffe Section AS	
SRH	Magali LONTJENS	Gestionnaire Section AS	
SRH	Coralie FAROCHON	Gestionnaire Section AS	

Article 1-4 : aux agents désignés ci-après pour valider via le progiciel **Chorus Coeur** les demandes de retrait d'engagement juridique budgétaire, procéder au pilotage des crédits de paiement et à la saisie de la programmation 354 et 723.

Services	Prénom - NOM	Fonction	Programme - action
SB	Charlotte CAMBRESY-BAESCH	Cheffe du service Budget	Prog 354 Action 02, 05 et 06 Prog 723 Action 12 et 13 Prog 348 Action 14
SB	Manon CAMBIER	Cheffe-adjointe du service Budget	
SB	Adidé CHAOUCHI	Gestionnaire budgétaire	
SB	Morgane SCHWABE	Gestionnaire budgétaire	
SB	Catherine CASERT	Gestionnaire budgétaire	
SB	Véronique QUILES	Gestionnaire budgétaire	
SB	Jean-Luc TITEUX	Gestionnaire budgétaire	
SRH	Marie CUNIN	Cheffe Section AS	Prog 216 Action 04
SRH	Coralie FAROCHON	Gestionnaire Section AS	

Article 1-5 : aux agents désignés ci-après pour valider via le progiciel **Chorus Formulaire** les demandes d'engagement d'achat, d'EJ hors marché ou de subvention, les factures RNF, les certifications de service fait, les demandes de tiers et les transmissions d'ordre à payer.

Services / GU	Prénom - NOM	Fonction	Programme - action
Budget / SGC-RD	Charlotte CAMBRESY-BAESCH	Cheffe du service budget	Prog 206 Action 06 Prog 215 Action 03

Budget / SGC-RD	Manon CAMBIER	Cheffe-adjointe du service budget	Prog 217 Action 07 Prog 354 Action 02, 05 et 06 Prog 723 Action 12 et 13 Prog 348 Action 14 Prog 176 Action 06 Prog 216 Action 04 Prog 354 Action 99
Budget / SGC-RD	Véronique QUILES	Gestionnaire budgétaire	
Budget / SGC-RD	Jean-Luc TITEUX	Gestionnaire budgétaire	
Budget / SGC-RD	Adidé CHAOUCHI	Gestionnaire budgétaire	
Budget / SGC-RD	Morgane SCHWABE	Gestionnaire budgétaire	
Budget / SGC-RD	Catherine CASERT	Gestionnaire budgétaire	
SRH / RH-RD	Marie CUNIN	Cheffe Section AS	Prog 176 Action 06 Prog 216 Action 04 Prog 354 Action 99
SRH / RH-RD	Coralie FAROCHON	Gestionnaire Section AS	

Article 1-6 : Aux personnes suivantes pour valider sous l'application **Chorus-DT**

- le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV) ;
- pour valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « service gestionnaire » (SG)
- pour exercer le rôle de FC « Facturation centralisée »

Services	Prénom - NOM	Fonction	Seuil en TTC Pour GV	Programme - action
SB	Charlotte CAMBRESY-BAESCH	Cheffe Bureau Budget	5 000,00 €	Prog 135 Action 07 Prog 207 Action 03 Prog 354 Action 05
SB	Manon CAMBIER	Adjointe Cheffe de bureau	5 000,00 €	
SB	Catherine CASERT	Gestionnaire budgétaire	100,00 €	
SB	Adidé CHAOUCHI	Gestionnaire budgétaire	100,00 €	
SB	Véronique QUILES	Gestionnaire budgétaire	100,00 €	
SB	Jean-Luc TITEUX	Gestionnaire budgétaire	100,00 €	

Article 2 :

La directrice ainsi que les responsables du bureau budget pour la partie habilitations aux outils informatiques sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Directrice

Signé numériquement par
Lydie Logier
ND : C=FR, O=SGCD,
CN=Lydie Logier,
E=lydie.logier@marne.gouv.fr
Raison : Je suis l'auteur du document
Emplacement : Directrice du SGCD
Date : 31-03-2023 15:52:43
Foxit Reader Version: 10.0.0